

N° 80/2023

Organisme

DEPARTEMENT

LOIR-ET-CHER

CANTON

ROMORANTIN-LANTHENAY

COMMUNE

ROMORANTIN-LANTHENAY

DECISION

Objet : Commande publique/Marchés publics – Prestations d'assurances – avenant n° 3 au lot n° 1 (responsabilité civile) marché 2018.27

Le Maire de la Ville de Romorantin-Lanthenay ;
Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération du conseil municipal de Romorantin-Lanthenay en date du 16/07/2020 portant délégation d'attributions au Maire de Romorantin-Lanthenay ;
Vu le décret 2016-360 du 25/03/2016 et notamment l'article 118 ;
Considérant le lot 1 (responsabilité civile) du marché relatif aux prestations d'assurances ;
Considérant l'attribution à AXA France, dont l'agent général est domicilié 65 rue Georges Clémenceau à Romorantin-Lanthenay (41200), pour un montant ttc de 17 030,19 euros (évolutif) ;
Considérant l'avenant n° 3 au lot n° 1 qui a pour objet d'augmenter le montant initial de la prime du marché ;

- DECIDE -

Article 1 : Un avenant est passé avec AXA France afin d'augmenter le montant de la prime du lot n° 1 (responsabilité civile) du marché relatif aux prestations d'assurances.

Article 2 : La dépense en résultant est inscrite au budget de l'exercice en cours. Elle se chiffre à la somme de 1 116,14 euros ttc. Le montant total du marché est porté à la somme de 22 404,00 euros ttc.

Article 3 : Les autres clauses du marché ne sont pas modifiées.

Article 4 : M. le Directeur général des services et M. le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr>

A Romorantin-Lanthenay, le 28/03/2023



Le Maire,

M. Jeanny LORGEUX.

Le Maire, Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le : **30 MARS 2023**

Publié ou notifié le : **30 MARS 2023**

Date de mise en ligne sur le site internet : **03 AVR 2023**